ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 78967

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les accidents domestiques qui entraînent la mort de 12 000 personnes par an. Les premiers touchés par ces accidents sont les enfants et les personnes âgées. Aussi, il le prie de bien vouloir lui indiquer les mesures mises en place pour améliorer l'information et la prévention de ces accidents ainsi que la réparation de leurs conséquences.

Texte de la réponse

L'Institut national de veille sanitaire (InVS) vient de publier les résultats de l'enquête permanente sur les accidents de la vie courante (AVC) pour les années 2002 et 2003. En 2002, l'InVS estime que 4 450 000 personnes avaient été victimes d'un accident de la vie courante suffisamment grave pour les conduire aux urgences d'un établissement hospitalier. Les personnes les plus touchées sont, pour l'année 2002, les enfants de moins de seize ans avec environ 1 700 000 accidents, ce qui représente 38 % des accidents, et les personnes âgées avec environ 550 000 accidents (12 %). En raison des enjeux en termes de santé publique des AVC, le rapport annexé à la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 comporte deux objectifs les concernant : le premier est la réduction de 25 % du nombre de personnes de plus de soixante-cinq ans ayant fait une chute d'ici à 2008, grâce à une amélioration des connaissances relatives aux circonstances, aux facteurs déterminants des chutes, notamment en institution ; le deuxième est une réduction de 50 % de la mortalité par accidents de la vie courante des jeunes de moins de quinze ans d'ici à 2008. Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, un laboratoire des accidents de la vie courante sera mis en place en 2006 à l'InVS pour mieux identifier les causes des accidents et les facteurs comportementaux et ainsi mieux cibler les actions de communication et développer les modes de prévention les plus adaptés. En outre, un plan d'actions interministériel, piloté par le ministère chargé de la consommation, va être mis en oeuvre en 2006, ce qui permettra de lutter plus efficacement contre les AVC en renforçant la collaboration entre services.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78967
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10756
Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 590